

DA 340 – 24.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 21 mai 2024

relative à l'

**APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE
VERNIER (FMCV)**

Vu le rapport d'activité 2023 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 25 mars 2024, comprenant le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 30 avril 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

